

Article 43 du Règlement

L'ASSURANCE-MALADIE

ON PROPOSE DE REMPLACER L'AIDE FÉDÉRALE ACTUELLE PAR UNE REMISE PROPORTIONNELLE DE POINTS D'IMPÔT AUX PROVINCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné le désenchantement accru des médecins dans plusieurs provinces à l'égard du système universel d'assurance-santé; étant donné la désaffiliation progressive de bon nombre d'entre eux des divers systèmes provinciaux d'assurance-santé; et étant donné la déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) à l'effet que le gouvernement fédéral retire son appui financier dans le domaine de l'assurance-santé aux provinces si ces dernières ne trouvaient pas une solution au problème, je propose, appuyé par le député de Lotbinière (M. Janelle):

Que le gouvernement fédéral s'engage à régler le problème suscité par l'action des médecins en remplaçant l'aide fédérale actuelle par une remise proportionnelle de points d'impôt aux provinces, et ceci, afin de ne pas mettre davantage en péril l'accessibilité aux soins médicaux pour les Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre! En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA SANTÉ SUR LES PROGRAMMES DE SOINS MÉDICAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) a déclaré hier qu'elle serait éventuellement prête à étudier avec ses homologues provinciaux la question de savoir si notre programme actuel de soins médicaux est viable et ce, pas seulement du point de vue des cotisations ou du remboursement et compte tenu du fait que depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les soins médicaux, les programmes de prestations de toutes les provinces ont fait l'objet d'aménagements et de remaniements nombreux, je propose, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social prenne des mesures pour convoquer sans plus tarder une conférence des ministres de la Santé pour étudier les critères régissant les questions d'admission, d'adhésion et de transférabilité en matière de soins médicaux afin de déterminer si les programmes provinciaux respectent ces critères, si les fonds alloués par les pouvoirs publics tant fédéraux que provinciaux permettent d'y satisfaire et afin de réexaminer le rôle et la responsabilité de ces deux paliers de gouvernement pour offrir un programme de soins médicaux de qualité.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être présentée maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CHEMINS DE FER

DEMANDE DE MATÉRIEL ROULANT POUR LE TRANSPORT DU BOIS DE CONSTRUCTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, peut-être ne serez-vous pas surpris que je présente une motion en vertu de l'article 43 au sujet des wagons couverts, mais cette fois-ci, il s'agit de bois de construction.

Étant donné que cette affaire est très urgente et que, selon les informations d'aujourd'hui, l'industrie du bois de construction de la Colombie-Britannique éprouve de sérieuses difficultés parce que le matériel roulant est insuffisant pour transporter tout ce bois qui est en majeure partie destiné à l'exportation, et étant donné que cette situation n'est pas nouvelle puisqu'il y a toujours eu une pénurie de wagons, que ce soit pour le transport du bois ou pour celui d'autres produits comme les pommes de terre et le grain, je propose, avec l'appui du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que le ministre des Transports exige que les sociétés ferroviaires s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu de l'article 262 de la loi sur les chemins de fer et qu'elles fournissent des wagons en nombre suffisant pour transporter toutes les marchandises qui doivent être transportées et que le gouvernement exige en outre que les sociétés prennent des mesures immédiates pour louer du matériel roulant à d'autres pays et pour faire venir d'autres régions du Canada le matériel roulant qui convient au transport du bois de construction.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'OPPOSITION DES ÉTATS-UNIS AU PROJET DE TARIFS RÉDUITS D'AIR CANADA

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre des Transports puisque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent.

Étant donné que 147,000 Canadiens pourraient voir leurs projets de voyage compromis parce que les États-Unis ont menacé de s'opposer aux vols à tarif réduit vers les États-Unis pour qu'offre Air Canada, quelles mesures le gouvernement prend-il pour que les Canadiens puissent profiter de ces vols avantageux? Si je pose cette question c'est parce que ces vols commenceront d'ici quelques jours et qu'on se demande si le programme sera jamais mis en vigueur.